



Accompagnement VAE

Livret du candidat



Nom et prénom	
Date de début	
Date de fin	
Diplôme visé	



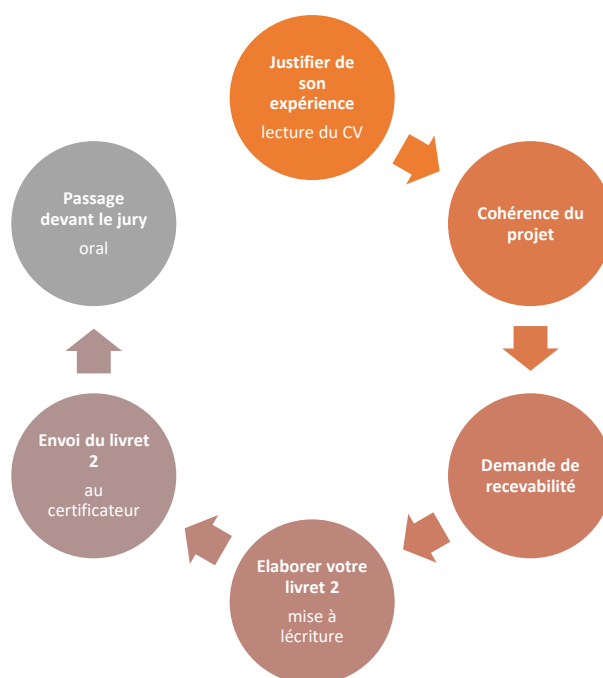
Introduction

Nous sommes heureux de vous accueillir au centre d'accompagnement et de Formation, [TEA] conseil Audit & formation nous vous remercions de votre confiance.

Notre équipe de professionnels met son expertise et son savoir-faire à votre disposition pour construire avec vous un parcours de formation personnalisé, adapté à vos compétences et aux objectifs visés.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez des informations pratiques sur le fonctionnement du centre, son équipe, ses missions, son engagement dans une démarche qualité et sa politique qualité.

L'équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous offrir un accompagnement de qualité afin que votre formation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous espérons que votre passage dans notre centre d'accompagnement et de formation soit un temps fort de votre parcours professionnel et nous vous souhaitons la pleine réussite de vos projets.



Service qualité	SQ-VAE 07	Livret d'accompagnement VAE	Rédaction : MB	Version 01
-----------------	-----------	-----------------------------	----------------	------------



Présentation du centre d'accompagnement et de formation

Quel est le concept de votre centre ?

Il s'agit d'un centre d'accompagnement & formation en santé et sécurité au travail dédié à l'accompagnement et à la formation des différents acteurs dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le centre, réalise un entretien individuel et personnalisé de chaque apprenant afin d'évaluer ces compétences déjà acquises, même parfois insoupçonnées, nous lui proposons des axes d'améliorations afin d'être toujours performant aux différents changements qui s'opèrent. Qu'il soit préventeur, HSE, formateur, cadre santé... Sous le statut d'indépendant, occasionnel ou salarié, aujourd'hui au vu du décret du 25 JUIN 2015 chaque formateur doit pouvoir prouver ces compétences dans le domaine d'ingénierie pédagogique et dans le domaine technique spécifique à son cadre d'emploi

Il y-a-t-il un réel besoin dans ce domaine ?

Après avoir réalisé une étude de marché, sur le sujet, nous avons pu constater qu'une majorité de formateurs actuels exercent leurs professions sans avoir reçu des formations appropriées à leur activité. Nous donnons souvent comme exemple le formateur qui souhaite continuer acquérir des compétences ou de réaliser des recyclages et qui se trouve obliger de parcourir plusieurs kilomètres pour réaliser ses formations.

Aujourd'hui la réforme sur la formation professionnelle demande aux centres de formation de vérifier la pertinence des formateurs qu'il embauche (salarié ou indépendant).

Le besoin est réel, d'où la proposition d'accompagnement au diplôme du DUFA et/ou du FPA pour valoriser le formateur par la reconnaissance d'un diplôme ou titre (BAC+2) reconnu au RNCP par France compétence. « Formateur est un métier » qui nécessite acquisition de bloc de compétences.

Trois concepts ?

- Un accompagnement à la VAE

De ce fait, le centre réalise des accompagnements à la VAE pour les diplômes du DUFA et /ou du FPA. Mais nous réalisons aussi des accompagnements pour les HSE, les responsables de centre de formations...nous proposons aussi d'autres accompagnements au sens plus large (BAC PRO Commerce, BTS Gestion de la PME...)



[TEA] Conseil Audit Formation

L'alliance de vos compétences

- Des formations de formateurs

Le centre propose également des formations techniques à l'activité du formateur.

(Formateur incendie, gestes et postures, risques chimiques, SST ...)

On se différencie des autres centres de formation ne proposant que de la formation de niveau 2.

- L'immersion dans nos centres partenaires

Après, votre session de formation de formateur, si vous souhaitez nous vous accompagnons dans l'immersion de vos premiers pas en tant que formateur en santé et sécurité au travail.

Nous proposons

2 types d'accompagnement

- 6 mois (avec 3 entretiens)
- 12 mois (avec 5 entretiens)

Comment sont réalisés vos accompagnements VAE

Nous mettons en place un accompagnement sur mesure qui s'adapte à chaque candidat en fonction de

- Votre temps de disponibilité
- Vos contraintes professionnelles

Notre politique de développement durable

Notre activité professionnelle nous amène à consommer des ressources naturelles, de l'eau, de l'énergie, des moyens de transports et de communication.

Nos choix de fonctionnement ont donc des répercussions sur notre environnement économique, social et sur nos conditions de travail. Aussi, l'équipe s'est engagée à :

- Mesurer et réduire la consommation d'énergie (eau, électricité) des centres de formation partenaires
- Procéder au tri sélectif des déchets et à les réduire
- Privilégier la dématérialisation des documents
- Sensibiliser à la consommation d'énergie nos différents interlocuteurs dont les apprenants au sein des locaux
- Inciter les apprenants à utiliser les transports en commun ou à mettre en place un système de covoiturage ou de ramassage collectif

Service qualité	SQ-VAE 07	Livret d'accompagnement VAE	Rédaction : MB	Version 01
[TEA] Conseil Audit Formation Centre d'accompagnement et de formation en santé et sécurité au travail EURL au capital de 1500€ 20, allée marie curie ZAC Lavalduc 13270 Fos sur mer contact@teaconseil.fr 06 58 13 19 90 site internet : teaconseil.fr - Numéro Siret : 897 917 183 000 13 Numéro de TVA : FR63 899 7917 183 - Numéro NDA : 9 3131 904 913 délivré par DREETS PACA				

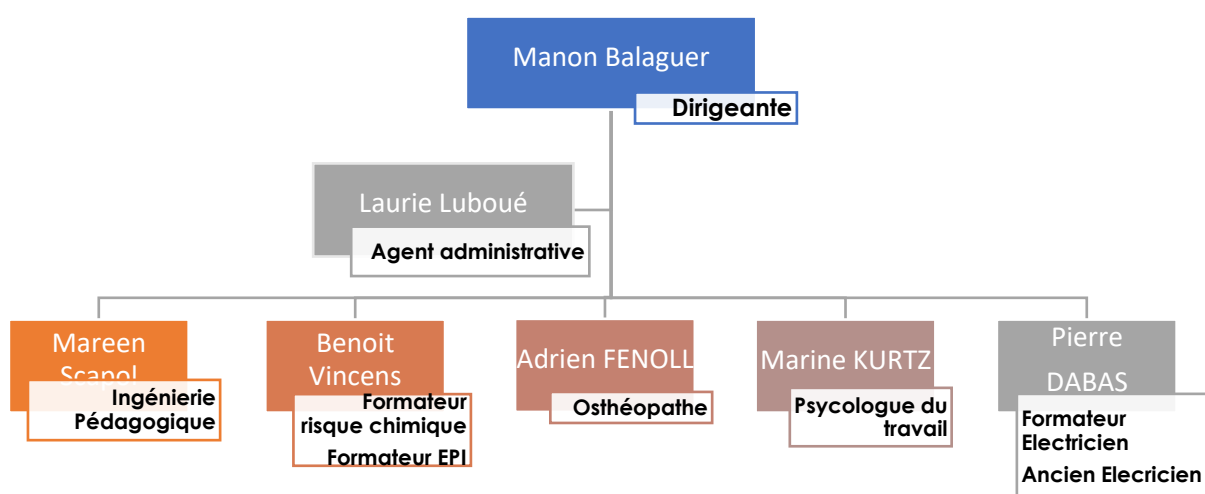


Notre engagement qualité

[TEA] Conseil Audit Formation a prouvé son respect des 21 indicateurs de qualité définis par la loi en obtenant par la certification QUALIOPi (en cours)



Notre organigramme



notre lieu d'accompagnement

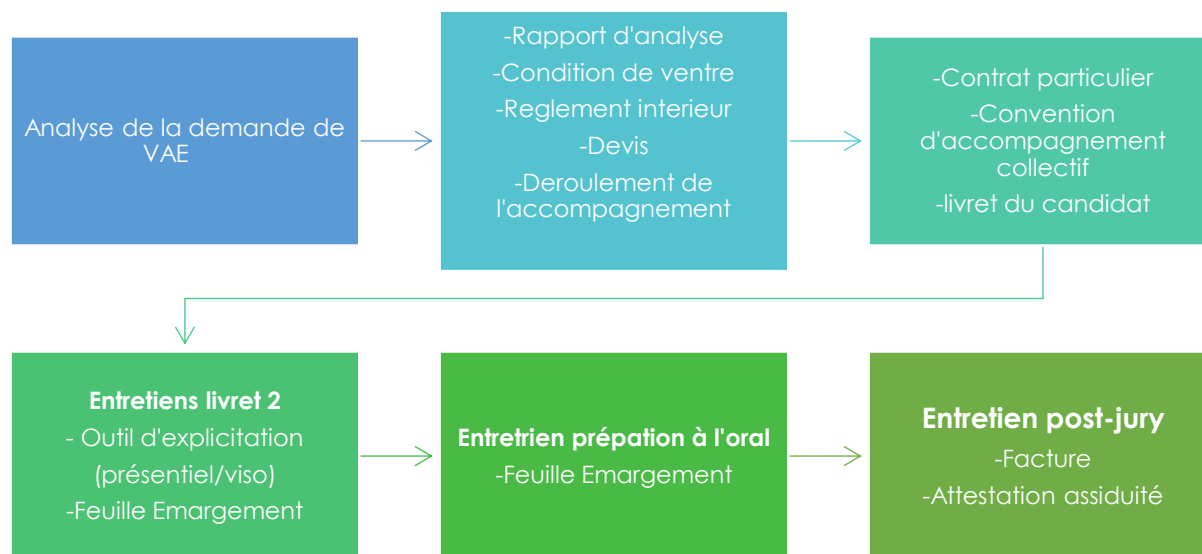
[TEA] conseil Audit Formation

	20, allée marie curie ZAC Lavalduc 1327 Fos sur mer Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 Contact : Contact@teaconseil.fr
---	--

Service qualité	SQ-VAE 07	Livret d'accompagnement VAE	Rédaction : MB	Version 01
-----------------	-----------	-----------------------------	----------------	------------



Notre démarche d'accompagnement



Votre présence et assiduité

Vous devez être présent(e) aux horaires de l'entretien indiqués. En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre correspondant qui préviendra votre Formateur.

Accompagnement en présentiel et/ou en distanciel (classe virtuelle)

Le contrôle de l'assiduité des apprenants est assuré par votre signature sur la Feuille D'émargement qui est à destination du financeur de l'accompagnateur. La signature de la Feuille d'émargement conditionne la réception immédiate le dernier jour de l'accompagnement, de votre Certificat de réalisation de la formation ainsi que de votre Attestation de fin de formation.

Un relevé de connexion sur la plate-forme de classe virtuelle, peut également être fourni au Financeur de la formation à sa demande.

L'émargement est dématérialisé via la plate-forme dédiée digiforma. Cette signature est électro datée et ne peut pas avoir lieu avant ou après la séquence l'accompagnement.

Attestation d'assiduité

Elle assure votre présence tout au long de la formation. Votre accompagnatrice vous remet l'attestation à la fin de la l'accompagnement en main propre ou par mail.



Évaluation de satisfaction

En fin d'accompagnement en présentiel ou en distanciel, il vous est demandé de mesurer votre satisfaction de l'accompagnement suivie.

Cette évaluation vous permet de nous communiquer votre avis sur l'organisation de la session et les conditions d'accueil, les méthodes pédagogiques, les moyens et supports utilisés ainsi que les qualités pédagogiques de votre accompagnatrice.

À la lecture de toutes les évaluations de satisfaction, votre accompagnatrice réalise un compte-rendu afin que l'ensemble soit analysé.

Les appréciations que vous avez formulées font l'objet d'un enregistrement et d'une analyse qualitative de l'accompagnement et de l'accompagnant au regard des autres sessions réalisées.

Le centre dispose d'un processus qualité qui prend en considération les éventuels dysfonctionnements rencontrés par les participants afin d'être proactif quant à la solution corrective adaptée tant sur le contenu de la formation elle-même que les conditions de son déroulement

Via pratique pendant votre formation

Formation en présentiel



L'accompagnement se déroule au sein du siège de la pépinière d'entreprise de Fos sur mer. Le bureau du siège se trouve à l'étage ; le bâtiment ne dispose pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cependant une salle de réunion est au rez-de-chaussée du bâtiment. Cette dernière peut être mise à disposition. Tous ces lieux, accueils respectent les exigences de distanciation sociale et des barrières pour votre santé et votre sécurité collectives et individuelles.

Service qualité	SQ-VAE 07	Livret d'accompagnement VAE	Rédaction : MB	Version 01
-----------------	-----------	-----------------------------	----------------	------------



CHARTRE de l'accompagnement VAE

Article 1. Conditions générales de l'accompagnement

L'accompagnatrice vae, s'engage à

Fournir aux candidats une information claire et complète sur les procédures et les acteurs de la VAE. Attribuer au candidat une accompagnatrice qui sera sa référente unique pour l'accompagner tout au long de la rédaction du dossier VAE et de la préparation à l'audition devant un jury.

Garantir aux candidats la qualité des prestations d'accompagnement. Être à l'écoute des remarques des candidats. Être bienveillant. Garantir que les différentes étapes suivantes de l'accompagnement apparaissent

-Une réflexion approfondie permettant de restituer la demande de certification du candidat dans son projet professionnel et personnel à la ligne.

-Un retour sur le parcours du candidat

-Des entretiens d'analyse des activités du candidat

-Un accompagnement par une écoute active

-Conseil sur la mise en forme et l'élaboration du dossier

-Préparation au jury

L'accompagnatrice ne rédige pas le contenu responsable de la production du candidat il n'est pas nécessaire d'être expert du domaine du diplôme visé il ne valide donc pas la qualité technique du dossier.

Le candidat

Il est le seul responsable de ses décisions et production tout au long de la procédure. À la suite de la recevabilité de la commission pédagogique, il peut bénéficier d'un accompagnement méthodologique, pédagogique et administratives jusqu'à la fin de sa démarche VAE.

Cette dernière ne peut excéder 12 mois.

En cas de dépassement de ce délai, le candidat sera tenu d'engager à nouveau l'ensemble des frais afférents à la procédure et de préparer un dossier de recevabilité VAE en 2 changements de contenu de diplôme.

Article 2. Éthique et déontologie

L'accompagnatrice fournit au candidat toutes les informations nécessaires sur la VAE. Fournir aux candidats les outils de suivi pour aider au travail de rédaction du dossier VAE. Garantir la confidentialité de toutes les informations concernant le candidat recueilli au cours de la procédure VAE. Adopter une attitude de bienveillance vis-à-vis de la production du candidat tout au long de son accompagnement.

Le candidat s'engage à :



[TEA] Conseil Audit Formation

L'alliance de vos compétences

Respecter les modalités de suivi et les délais relatives aux différentes phases de la démarche fixé avec l'accompagnatrice à considérer le temps de l'accompagnatrice et de prévenir au moins 24h à l'avance le cas d'annulation d'un entretien. Envoyer ces productions à l'accompagnatrice dans un délai permettant dehors une relecture une régularisation par cette dernière.

Article 3. Points ressources et informations

Il appartient au candidat :

D'identifier de recueillir, dans la mesure du possible, les ressources disponibles, les informations nécessaires à l'élaboration du dossier de s'investir dans la recherche, la lecture de documents permettant d'enrichir les éléments présentés dans le dossier (site internet, rapport, ouvrages, article référence)

L'accompagnatrice s'engage à :

Aider le candidat dans l'identification des ressources et de vos interlocuteurs. Transmettre au candidat toute information où ressource utile en sa possession, en fonction des besoins en cours de l'accompagnement.

Article 4. Atelier collectif (si besoin)

L'accompagnatrice s'engage à proposer des ateliers collectifs et en informer le candidat sur les dates et le contenu de ces ateliers. Organisée à 3 moments clés de la démarche, les ateliers visent à garantir la qualité de l'accompagnement au travers d'échanges de points de vue, de pratique et de conseil en complément du travail réalisé dans le cadre d'un suivi individuel. Ils sont animés par l'accompagnatrice va e et se déroule dans un dans un esprit de coopération entre les candidats. La participation des candidats aux ateliers collectifs fait partie intégrante de la démarche d'accompagnement.

Article 5. Convocation à l'entretien avec un jury

Le candidat est convoqué à l'entretien avec le jury à la session choisie au moins 15 jours avant la date annoncée. Hors cas de force majeure dûment reconnue il doit faire le nécessaire pour se libérer à la date et à l'horreur de la convocation.

Article 6. Après le jury

L'accompagnatrice propose un échange au candidat Après son passage devant le jury afin d'expliciter les démarches qui vont suivre. Le candidat peut bénéficier en complément d'un entretien de suivi post jury.